



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3456

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Pierre GOBIN** demeurant **avenue du Progrès 23 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **avenue du Progrès 23 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING, 6e division, section F, n° 122230**.

Le projet vise à **"démolir et reconstruire une annexe, isoler et crépir la façade arrière et une partie de la façade latérale et aménager trois marches en béton entre le jardin et l'annexe"** et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au Guide Communal d'Urbanisme de Seraing (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ; le projet ne répond pas aux prescriptions dudit Guide Communal.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,

les jours ouvrables **(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Franco D'ARCONSO (04/330.84.07)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **16 mars 2026 au 30 mars 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Franco D'ARCONSO
Technicien

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE